

COMPTE RENDU de la séance de CONSEIL MUNICIPAL

du **MARDI 19 JUILLET 2016 à 20 heures**

Absents excusés : **Elsa ECHANTILLAC** qui donne sa procuration à Marie Rose DLOUHY, **François MOIROUD** qui donne sa procuration à Patrick MILLION-BRODAZ, **Sylvie MOULARD** qui donne sa procuration à André BENET, **Louis BELLY** qui donne sa procuration à Robert COUTURIER. **Valérie ALMAIDA, Philippe GACHE, Chantal BIDAL, William RODRIGUEZ.**

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 7 juin 2016 est approuvé à l'unanimité

En préambule de la réunion, deux représentants de l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural, sont venus évoquer les difficultés rencontrées par l'association. Pour que continue de vivre cette association dans les meilleures conditions qui soient pour le bien être des usagers et du personnel aidant, ils souhaiteraient urgemment pallier le manque de bénévoles et lancent un appel. Tous les candidats sont bienvenus et devront se faire connaître avant le 1^{er} septembre auprès de l'association (04.79.36.99.31) ou de la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

Membres en exercice : 23 / **Présents** : 15 / **procurations** : 4 / **votants** : 19

DELIBERATIONS :

1/ Choix du prestataire : Renaturation du marais de Lagneux

Sur proposition de la commission d'appels d'offres qui a reçu 5 propositions dont seulement 4 étaient conformes, le maire invite les membres présents à retenir le groupement : GUINTOLI/BERGER, pour un montant de travaux de 484 058.00 euros HT, soit 580 869.60 €TTC et l'autoriser à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents utiles.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2/ MAITRISE d'ŒUVRE : Entrée NORD - CONTRACTUALISATION avec un nouveau maître d'œuvre

En raison des manquements avérés des prestations de l'actuel maître d'œuvre en charge du projet de l'aménagement de l'entrée Nord, la commission, ayant statué a procédé à une consultation. Sur sa proposition, le maire demande aux membres présents de bien vouloir retenir entre offres, la proposition mieux disante du cabinet UGUET de CHAMBERY pour un montant de 16 825 €HT, soit 20190 €TTC et l'autoriser à signer le contrat à intervenir ainsi que tous documents utiles.

VOTES : 19 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 (Patrick Million-Brodaz et procuration de François MOIROUD et Jocelyne Provent)

3/ Signature de la convention technique et financière : giratoire de LANDRECIN

Après avoir délibéré le 10 novembre 2015 sur le principe d'un plan d'aménagement avec un engagement financier de la commune à hauteur de 50% du coût des travaux TTC supportés par le Département et plafonné à 150 000 euros, des interpellations sur le projet du Département ont conduit à la réalisation d'un giratoire au coût de 490 000 euros et du fait à une participation financière de la collectivité à hauteur de 50%, plafonnée à 245 000 euros . Le maire demande aux membres présents de bien vouloir ANNULER la précédente délibération et de valider le nouveau projet et la participation financière inhérente au nouveau coût, plafonnée pour la collectivité à 245 000 €.

VOTES : 19 POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (Cécile Celeyron)

4/ CHOIX DUN PRESTATAIRE pour LA FOURNITURE des REPAS

Faisant suite à la mise en concurrence organisée par le groupement de communes constitué de St Paul-sur-Yenne, St Jean-de -Chevelu, SIVU de Traize,

Lucey, Jongieux, Billième et Yenne, inhérente à la production de repas servis à la cantine scolaire, il est proposé de retenir entre deux offres, celle de SCOLAREST mieux disante pour un prix de : **3.06 euros HT soit 3,22 euros TTC , le repas fourni et transporté.** Le maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat avec ladite société, ainsi que tous documents utiles.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5/ MODIFICATION DES TARIFS de RESTAURATION SCOLAIRE et VALIDATION du NOUVEAU REGLEMENT

Faisant suite à la décision de moderniser les pratiques de réservation des repas servis au restaurant scolaire en permettant aux parents une réservation en ligne sur le portail famille du nouveau site internet, il a également été étudié les tarifs de vente des repas. La commission aux affaires sociale sous la houlette de son président : Jean-Marc Watier propose d'intégrer le quotient familial pour le calcul du prix qui tiendra compte : de l'augmentation du prix d'achat des repas de 0.16 cts à la rentrée et du fait qu'aucune étude de tarifs n'ait été envisagée depuis 2013. Après présentation de la nouvelle grille tarifaire proposée et argumentée (voir ci-dessous), le maire propose aux membres présents de la mettre en vigueur dès le 1^{er} août 2016 et d'approuver le règlement scolaire qui intègre l'ensemble de ces nouvelles dispositions.

Yennois •

QF de 0 à 800€ : 4.20€

QF de 801 à 1500€ : 4.50€

QF > 1501€ ou **QF non fourni** : 4.70€

Enfants de La Balme (pas de notion de QF) : 4.70 €

Extérieurs (pas de notion de QF) : 5.70€

Repas P.A.I (enfants allergiques) : 2.50€

VOTES : 19 POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

(Laurence Cornut et Martine Million-Brodaz)

6/ ATTRIBUTION d'une SUBVENTION à l'association «les chats libres de YENNE » et signature de la convention à intervenir

Au vu du document de travail élaboré par la commission ad hoc exposant les solutions pressenties pour faire face à la recrudescence des chats sauvages constatée sur le territoire de la commune, qui consisterait à mener une campagne de stérilisation et d'identification,

les élus sont amenés à délibérer. Le maire propose d'octroyer une subvention de 2000 euros à l'association des « Chats libres de Yenne » afin que ses membres puissent diligenter les opérations de stérilisation et d'indentification.

VOTES : 19 POUR : 16 CONTRE : 2 (Sylvie Moulard et Robert Couturier) **ABSTENTION : 1** (André Bénét)

7/ MODIFICATION de la CONVENTION de LOCATION du 2ème étage du Lys au Centre Médico Psychologique du Centre Hospitalier Spécialisé de Bassens

Un contrat de location a été conclu entre le Centre Médico Psychologique du Centre Hospitalier Spécialisé de BASSENS et La MAIRIE pour l'occupation du 2ème étage de l'immeuble du Lys depuis le 1^{er} novembre 2010 permettant les activités du CATTP- l'entretien des locaux, à raison de 4 heures par semaine, est effectué par le personnel communal. D'un commun accord entre l'établissement et la commune, il est convenu que le ménage serait, à partir du 15 septembre 2016, assuré par une entreprise privée agissant pour leur compte du CHS de Bassens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, VALIDE la proposition du maire et l'autorise à signer l'avenant au contrat de location, actant de la suppression du des charges de ménage de 250.00 euros mensuels facturés au CHS en plus du loyer et autres charges.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8/ ADMISSION EN NON VALEUR

Le maire demande aux membres présents de bien vouloir admettre en non valeur différentes factures d'assainissement restant impayées, malgré les relances du trésorier public, qui, cumulées, représentent la somme globale de 575.79 €

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9/ Demande de subvention pour la motorisation d'une cloche au Département et à l'Etat

Après prise en compte et validation par l'Architecte des Bâtiments de France de la nécessité de remplacer le moteur de volée de la grosse cloche de l'Eglise, le maire propose de demander les subventions qui peuvent être obtenues après dossier de demande pour amoindrir le coût des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de réaliser les dits travaux pour 2 143.00 euros HT , soit 2 571.60 euros TTC et AUTORISE le maire à déposer le dossier de demande de subvention visant à obtenir des aides à hauteur de 40% de l'Etat , soit 857.20 € et 18% du Département, soit 385.74€ laissant une dépense à charge pour la commune de 1 328.66 €ttc.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10/ CHOIX du maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement du rez de chaussée

Faisant suite à la décision de réhabiliter l'accueil de la mairie, la salle de réunion du rez-de-chaussée et le hall, une mise en concurrence a été effectuée

La commission d'appel d'offres après examen de deux propositions, préconise de retenir le maître d'œuvre : JANIN AMENAGEMENT de Challes- les-Eaux pour un montant de prestations de 10 628 euros HT soit 12 753.60 euros ttc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes autres pièces utiles

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11/ Représentation des élus communautaires dans les Communautés de Communes :

Afin de pouvoir délibérer en connaissance des derniers textes et décrets parus en matière de représentativité des communes au sein des regroupements visés

par la loi NOTRe, différents textes sont remis au conseil municipal et le maire propose de surseoir et d'inscrire cette délibération à une prochaine séance.

Les élus ont été préalablement interrogés sur la possibilité de délibérer à propos de trois sujets, non inscrits dans la convocation et qui suivent :

12/ TRAVAUX TRANCHE CONDITIONNELLE CLOS des CAPUCINS

Faisant suite à consultation, la maire propose de contractualiser les offres des entreprises pressenties pour effectuer les travaux de la tranche conditionnelle du Clos des Capucins consistant en la réhabilitation des neuf anciennes chambres de la chapelle en sept chambres modernisées et normalisées.

Le conseil municipal, VALIDE les offres visées ci-dessous

lots	Entreprises retenues	montant HT
1 Maçonnerie Déml	NOMBRET	11 063,10 €
2 Etanchéité		xxxxxxxxxxxxxxx
3 menuise ext alu		xxxxxxxxxxxxxxx
4 Menuiserie bois	Robert COUTURIER	29 612,00 €
5 Cloison doublages	CLEMENT DECOR	32 611,50 €
6 Sols souples carre	CLEMENT DECOR	14 552,00 €
7 peinture revêteme	AMP	13 234,50 €
8 Serrurerie	BURNOLE PBS	1 484,00 €
9 Chauff-ventil-plom	IDAC TECHNIQUE SAVOIE	27 453,98 €
10 électr-courants F	NOVAL ELEC	24 476,00 €
TOTAL HT		154 487.08 €

AUTORISE le maire à signer les contrats, ainsi que tous documents utiles. Il est préconisé que le droit au transfert de TVA, requis pour ce type d'opération, devra être confirmé avant la signature des ordres de service aux entreprises retenues.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

13/ PARTICIPATION FINANCIERE – Etude de valorisation touristique du défilé de Pierre Châtel :

Le maire relate la commande d'une étude d'opportunité pour la mise en valeur touristique du défilé de Pierre Châtel commandée par la commune de Parves Nattages. S'agissant d'un document intégrant nombre de caractéristiques communes aux deux collectivités, il propose de participer financièrement au coût de cette étude à hauteur de 875.00 euros, correspondant à la moitié du

coût restant à la charge de Parves Nattages, une fois la subvention obtenue de l'Etat pour 7000 euros, déduite. Cette étude qui sera remise à la commune pourrait être une base de réflexion à conduire en matière de tourisme local.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14/ APPROBATION du DIAGNOSTIC du Plan Local d'Urbanisme

Les élus ont été destinataires du bilan établi par la commission urbanisme sous la houlette de son président : Christian CHAPEAU. En vue d'enclencher la procédure de la révision dans les conditions réglementaires optimales, il est convenu de délibérer sur le bilan

Le conseil municipal APPROUVE le bilan et AUTORISE sa transmission aux services compétents de l'Etat

VOTES : 19 POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3 (Patrick Million-Brodaz et procuration de François MOIROUD et Jocelyne Provent)

L'adjoint à l'urbanisme fait le point sur la révision du PLU :

Après la délibération du bilan du PLU par rapport à ses objectifs initiaux et modificatifs, la délibération de sa révision doit intégrer les motivations ainsi que les objectifs généraux du prochain PLU. Ces objectifs, issus du bilan prospectif, sont à élaborer en commission qui se réunira fin Août 2016. Les propositions seront portées à connaissance de l'ensemble des conseillers municipaux à fin de débat et d'une nouvelle délibération au prochain conseil municipal de septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Marie Rose DLOUHY : rappelle l'organisation de la fête patronale des 14 et 15 août et lance un appel à tous les bénévoles élus ou non qui seraient bienvenus pour aider à la mise en œuvre de l'importante manifestation engendrée.

Celles et ceux que cela intéresse peuvent se faire connaître en Mairie

Jean-Marc WATIER : Rappelle que le nouveau site Internet de la Mairie a été mis en ligne le 29 juin 2016.

Il invite les élus et les associations locales à communiquer le plus possible afin d'alimenter les différentes rubriques et d'optimiser ce moyen de communication instantanée.

André BENET : Elu à Yenne et élu communautaire, vice-président de la communauté de communes de Yenne, fait part de sa démission de la vice-présidence de la CCY et de son rôle de délégué au Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS) et explique les raisons qui ont motivé cette décision. Il restera cependant élu municipal et intercommunal et continuera de participer aux travaux des commissions dans lesquelles il est inscrit.

Puis le maire ouvre un débat sur les nouvelles modalités de la représentativité des communes dans les regroupements d'intercommunalités faisant suite aux nouvelles instructions.

La Prochaine réunion de Conseil municipal est fixée au 13 septembre 2016